SCCV JACOU PINEDE



MARCHE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE PRIVE PASSE PAR LOTS SEPARES

LOTS N°04 ET 14 – RELANCE

Objet de l'opération de travaux :

Réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 121 logements dans la Commune de Jacou

MAITRE D'OUVRAGE : Société Civile de Construction Vente Jacou La Pinède (SCCV JACOU LA PINEDE)

Adresse : C /o SERM – 45 Place Ernest GRANIER CS 29502 – 34960 Cedex 2

Représentée par : Cédric GRAIL

Date limite de réception des offres : 18 novembre 2026 à 12 heures 00

Sommaire

1. OBJET ET DUREE DU MARCHE 4

1.1 Nature et étendue des travaux 4

1.2 Décomposition en tranches 6

1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution 6

1.4 Marché réservé 6

1.5 Limite à la sous-traitance 6

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION 6

2.1 Procédure de passation mise en œuvre 6

2.2 Intervenants 7

2.3 Contenu du dossier de consultation 8

2.4 Variantes 8

2.5 Délai de validité des offres 9

2.6 Mode de dévolution 9

2.7 Modifications de détail au dossier de consultation 9

3. RETRAIT DU DOSSIER 9

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 10

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures 10

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre 12

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE 13

5.1 CRITERES 13

5.2 Vérification de la situation de l'attributaire 14

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 15

6.1 Conditions de la dématérialisation 15

6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 16

6.3 Modalités de signature des candidatures et des offres 17

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 18

1. OBJET ET DUREE DU MARCHE

1.1 NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

L'opération de travaux a pour objet la construction d'un ensemble immobilier de 121 logements étendu sur environ 6850m² de SDP sur le site de l'actuelle école Condorcet, à Jacou.

Le projet FAULA est composé de 4 ensembles de bâtiments :

A) 37 Logements : Habitats individuels groupés ou superposés en R+1 à R+2

B) 37 Studios : Résidence jeunes en R+2

C et D) 47 Appartements : Logements collectifs avec garage en R-1 et superstructure en R+3

Les bâtiments sont de construction traditionnelle avec voiles BA ou murs maçonnés et dalles en béton armé, toitures terrasses béton avec complexe d'étanchéité ou charpente bois et couverture tuiles. Aménagements extérieurs végétalisés et accès bétonnés.

Lieu d'exécution : 2 place des Ecoles 34830 JACOU.

Cette opération de travaux est divisée en 21 lots mais **la présente consultation concerne uniquement les lots n°04 et 14.**

A noter que :

- Les lots n°01 à 03, 05 à 13, et 15 à 21 ont déjà fait l'objet d'une consultation et sont tous respectivement en cours d'attribution.

Les 21 lots de l'opération sont les suivants :

Lot n°1 : Terrassements généraux

Nature et étendue des travaux : Travaux de terrassement

Lot n°2 : Gros œuvre

Nature et étendue des travaux : Travaux de fondation et gros œuvre

Lot n°3 : Etanchéité

Nature et étendue des travaux : Travaux d'étanchéité des terrasses accessibles et inaccessibles, isolées ou non isolées avec protection lourde (ou non) type dalles sur plots ou gravillon ou végétalisées.

Lot n°4 : Charpente

Nature et étendue des travaux : Travaux de réalisation de la charpente du projet comprenant la fourniture et la pose des éléments de structure, bois ou métalliques selon les zones concernées, ainsi que tous les ouvrages, assemblages, fixations et accessoires nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages de charpente.

Lot n°5 : Flocage et ouvrages Coupe-feu

Nature et étendue des travaux : Travaux de protection passive contre l'incendie comprenant la réalisation des flocages de protection au feu des structures, les calfeutrements coupe-feu des traversées de parois et planchers, les obturations réglementaires, les joints coupe-feu ainsi que tous les ouvrages nécessaires au respect des exigences de résistance au feu de l'opération.

Lot n°6 : Menuiseries extérieures

Nature et étendue des travaux : Travaux de menuiseries tels que menuiseries PVC ou aluminium des logements, ensemble menuisés alu des parties communes et volets roulants.

Lot n°7 : Serrurerie

Nature et étendue des travaux : Travaux de réalisation des ouvrages métalliques tels que : portes pleines métalliques, grilles de ventilations, garde-corps et mains courantes, clôtures, brises soleil fixes en lames, ouvrages divers

Lot n°8 : Cloisons – Doublage – Faux-plafonds

Nature et étendue des travaux : Travaux de doublages thermo-acoustique, cloisons de distribution en plaques de plâtre, encoffrement de gaines, plafonds en plaque de plâtre pleines et perfores, plafonds démontables, joues, soffites…

Lot n°9 : Carrelages – Faïences

Nature et étendue des travaux : Travaux de fourniture et pose de carrelage dans les logements et parties communes avec isolant phonique et/ ou thermo-acoustique et faïence.

Lot n°10 : Revêtements de sols souples

Nature et étendue des travaux : Travaux de fourniture et pose de sol souple dans les logements et parties communes avec isolant phonique et/ ou thermo-acoustique et faïence.

Lot n°11: Menuiseries intérieures

Nature et étendue des travaux : Travaux de fourniture et pose des portes intérieures du projet (portes palières, de distribution et de sécurité) mais également façades des GT, placards compris aménagements.

Lot n°12 : Peinture et Nettoyages

Nature et étendue des travaux : Travaux de mise en peinture du projet, en murs, et plafonds, travaux de peinture de sol des locaux techniques, locaux vélo et escalier, travaux de peinture des subjectiles bois, PVC et métalliques, travaux de signalétique et nettoyage de livraison.

Lot n°13 : Ascenseurs

Nature et étendue des travaux : Travaux de fourniture et pose des ascenseurs du projet

Lot n°14 : Plomberie – Sanitaires - Chauffage – Climatisation VMC –

Nature et étendue des travaux : Travaux de chauffage et de de plomberie sanitaires y compris fourniture et pose des appareils sanitaires, évacuation des EU et des EP, lutte contre l'incendie.

Lot n°15 : Electricité - CFO – CFA

Nature et étendue des travaux : Travaux de courants forts des logements et parties communes tels que l'installation électrique dans les services généraux et parties communes, l'éclairage de sécurité, les équipements IRVE, l'alarme VMC, l'équipement des logements,… Et en courants faibles : fibre optique, distribution TV, vidéophonie et contrôle d'accès, téléphone et désenfumage des circulations des logements.

Lot n°16 : Façades – ITE

Nature et étendue des travaux : Travaux de réalisation des façades du projet comprenant la fourniture et la pose de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), les enduits, bardages éventuels, habillages de façades, traitements des points singuliers, accessoires de finition ainsi que tous les ouvrages nécessaires à la parfaite exécution des façades.

Lot n°17 : Voirie et Réseaux Humides

Nature et étendue des travaux : Travaux de terrassements extérieurs, voiries, bordures, cheminements piétons, ouvrages de gestion des eaux pluviales, ainsi que la réalisation des réseaux humides comprenant les réseaux d'alimentation en eau potable, d'eaux usées, d'eaux vannes et d'eaux pluviales, y compris raccordements aux réseaux publics.

Lot n°18 : Réseaux Secs

Nature et étendue des travaux : Travaux de réalisation des réseaux secs extérieurs comprenant les réseaux d'électricité, d'éclairage extérieur, de télécommunications, de fibre optique et tous réseaux concessionnaires, y compris fourreaux, chambres de tirage, raccordements et essais nécessaires à leur mise en service.

Lot n°19 : Clôtures

Nature et étendue des travaux : Travaux de fourniture et pose de clôtures et portails.

Lot n°20 : Espaces Verts

Nature et étendue des travaux : Travaux de réalisation des espaces verts du projet.

Lot n°21: Meubles cuisine et Meubles SDB

Nature et étendue des travaux : Travaux de fourniture et pose des équipements de cuisine (type kitchenette) et meubles de SDB des logements.

Les détails des prestations sont décrits dans les CCTP joints à la présente consultation.

1.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION – DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché et les délais d'exécution figurent au marché de travaux global et forfaitaire.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : Fevrier 2027

Reconduction :

Le marché ne sera pas reconduit

1.4 MARCHE RESERVE

Le marché n'est pas réservé

1.5 LIMITE A LA SOUS-TRAITANCE

La sous-taitance est autorisée mais limitée au premier degré (conformément à l'article 3.4 du CCG joint à la présente consultation).

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 PROCEDURE DE PASSATION MISE EN ŒUVRE

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le maitre d'ouvrage selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le maitre d'ouvrage éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres. Il pourra alors examiner uniquement la (ou les) candidatures du (ou des) candidats les mieux classés.

Le maitre d'ouvrage éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le mairte d'ouvrage pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'affirmative, le maitre d'ouvrage négociera avec les candidats classés en première et deuxième position. Dans le cas où il aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

Le maitre d'ouvrage pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, pourra se dérouler en une seule phase ou par phases successives.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

2.2 INTERVENANTS

a) - La maîtrise d'œuvre est assurée par :
MOE Conception : le groupement d'Architectes AMH, Thomas LANDEMAINE, MPM Archi ;
BET Structure : BRINAS ;
BET Fluides : CETEX ;
BET VRD : RELIEF ;
MOE EXE,OPC et Economiste : ING Méditerranée;
MOE Démolition : ANTEA Group.

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

b) - Le contrôle technique est confié à Sud Est Prévention

Le contrôleur technique est titulaire des **missions minimales** suivantes :

- Les **missions de base** suivantes :
- La **mission L**, la solidité des ouvrages et des équipements indissociables,
- La **mission SH,** sécurité des personnes dans les constructions pour les bâtiments d'habitation
- La **mission HAND,** accessibilité des constructions aux personnes handicapées
- La **mission TH,** isolation thermique et économie d'énergie
- La **mission PHh,** isolation acoustique pour les bâtiments d'habitation,
-
- Les **missions complémentaires et d'assistances et/ou de vérifications** suivantes :
- La **mission ATT HAND,** attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées
 Mesures acoustiques,
- La **mission ATT Acoustiques**, attestation finale acoustique visée par arrêté du 28/11/2012
- La **mission ATT RE2020,** attestation énergétique et environnementale à l'achèvement des travaux de bâtiments ou de parties de bâtiments
- La **mission MPA**
- La **mission DPE Neuf,** diagnostic de performance énergétique des bâtiments ou partie de bâtiments neufs

d) - La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à Sud Est Prévention, pour la phase études et travaux.

2.3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les élements suivants :

- Marché de travaux global et forfaitaire
- Cahier des Clauses Générales en corps d'états séparés
- Le présent RDC
- Les CCTP
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Les plans architecte
- Les plans fluides
- Les plans structure
- Le principe de Plan d'Installation de Chantier
- Le planning enveloppe de l'opération
- Le dossier des études thermiques
- Le dossier d'études acoustiques
- Le dossier des études de sols
- Le dossier de l'ACV
- Le RICT
- Le plan topographique.

2.4 VARIANTES

☒ La proposition de variantes est autorisée.

☒ La proposition de variantes est exigée . Dans cette hypothèse, l'absence de proposition d'une offre variante conduira au rejet de l'offre.

La proposition de variante concerne les lots suivants :

- LOT 7 SERRURERIE_ tôle perforée
- LOT 16 FACADES _ enduit matricé

2.4.1 PRESENTATION DE LA VARIANTE EXIGEE (POUR LES LOTS 7 ET 16 UNIQUEMENT)

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

La remise de la variante exigée sera présentée dans un acte d'engagement valant CCAP distinct de celui de l'acte d'engagement valant CCAP de la solution de base sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante.

Les candidats présenteront un dossier spécifique « variantes » dans lequel il indiqueront, outre les répercussions de la variante exigée sur le montant de leur offre de base les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

2.4.2 PRESENTATION DES VARIANTES LIBRES

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

La proposition d'une offre avec variante sera présentée dans un marché de travaux global et forfaitaire distinct de celui du marché de travaux global et forfaitaire de la solution de base sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante.

Les candidats présenteront un dossier spécifique variantes comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Ils indiqueront, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base : les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.6 MODE DE DEVOLUTION

Le marché est alloti :

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement,

Il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

2.7 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **8 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. RETRAIT DU DOSSIER

Cas général : DCE dématérialisé

Le maitre d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur AWS.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le maitre d'ouvrage, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard.zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme.

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

4.1 ELEMENTS NECESSAIRES A LA SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement le marché de travaux global et forfaitaire qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/ **Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle joint)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le maitre d'ouvrage de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : les qualifications professionnelles propres à chaque lot selon le tableau suivant , ou références justifiant les competences.

N° du lot	Désignation du lot	Qualifications
4	Charpente	Qualibat : 2312
14	Plomberie – Sanitaires - Chauffage – Climatisation	Qualibat : 5112, 5251, 5312

- Capacité économique et financière :
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois dernières années
- Capacités techniques et professionnelles :
 - Une liste des principaux travaux fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique que le candidat mettra spécifiquement en œuvre pour la réalisation du marché.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maitre d'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2/ et 3/ ci-dessus. Il devra également justifier

qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.3.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire, de façon distincte pour chacun des lots, les documents suivants réunis au sein d'**un dossier "Offre"** :

- **Un projet de marché comprenant :**
 - Le marché de travaux global et forfaitaire dûment complété pour valoir offre de prix
 - Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations
 - La décomposition du prix global forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif) selon le cadre estimatif joint en annexe au cadre d'AE

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

- La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

- Projets avec variantes à présenter dans le respect des modalités prévues à l'article 2.4 ci-dessus.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le maitre d'ouvrage font foi.

- **Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux**

Ce document comprendra :

- Les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour la réalisation opérationnelle du projet :
 - Les moyens humains dédiés au chantier
 - Organigramme, rôles et CV des encadrants en études d'exécution, synthèse et travaux
 - Prestations et études prévues ou susceptibles d'être sous-traitées, selon la pratique de l'entreprise et les particularités du projet

- Le planning des travaux :
 - Organisation des différentes étapes des études et travaux dans le cadre du délai global de réalisation des travaux et cahiers des charges dans le strict respect des dates jalons du calendrier prévisionnel (précisions sur les délais de fabrication et de pose et, engagement sur le planning global de réalisation avec justificatifs).
- La qualité des produits, procédés et méthodologie d'exécution, plan qualité, note d'organisation du chantier, sécurité :
 - Les produits et moyens mis en place pour la qualité d'exécution (Indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants)
 - Une note descriptive détaillée de la méthodologie de réalisation
 - Une présentation du plan qualité adaptée au projet : moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs
- Une note de l'Entreprise permettant de restituer sa bonne prise de connaissance du DCE :
 - Identification de points de vigilance spécifiques à la réalisation de ses ouvrages
 - Méthodologies préventives mise en place adaptées à ces points

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1 CRITERES

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le maitre d'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants pondérés :

- 50 % valeur technique sur la base du mémoire technique noté sur 100, selon la sous notation ci-après ramenée sur 10.

- 50 % prix des prestations noté sur 100, selon la formule suivante :

 100 x (prix le plus bas / prix de l'offre examinée).

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

- **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES – VALEUR TECHNIQUE :**

Critères de jugement des offres – Valeur technique – Pondération 50%		Note
	Moyens humains mis en œuvre par l'entreprise pour la réalisation opérationnelle du projet : - Les moyens humains dédiés au chantier	**25**

	- Organigramme, rôles et CV des encadrants en études d'exécution, synthèse et travaux - Prestations et études prévues ou susceptibles d'être sous-traitées, selon la pratique de l'entreprise et les particularités du projet	
	<u>Planning travaux :</u> - Organisation des différentes étapes des études et travaux dans le cadre du délai global de réalisation des travaux selon cahiers des charges et dans le strict respect des dates jalons du calendrier prévisionnel (précisions sur les délais de fabrication et de pose et engagement sur le planning global de réalisation avec justificatifs)	**30**
	<u>Qualité des produits, procédés et méthodologie d'exécution, plan qualité, note d'organisation du chantier et sécurité :</u> - Les produits et moyens mis en place pour la qualité d'exécution (Indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants) - Une note descriptive détaillée de la méthodologie de réalisation - Une présentation du plan qualité adaptée au projet : moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs	**25**
	<u>Note de l'entreprise permettant de restituer sa bonne prise de connaissance du DCE :</u> - Identification de points de vigilance spécifiques à la réalisation de ses ouvrages - Méthodologies préventives mise en place adaptées à ces points	**20**
	TOTAL	**100**

5.2 VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maitre d'ouvrage :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés.
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale en cours
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le maitre d'ouvrage pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Cas général : Seule la forme dématérialisée est admise

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur https://www.marches-publics.info/

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, l'offre sera jugée irrégulière.

6.1 CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le maitre d'ouvrage invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le maitre d'ouvrage pourra télécharger gratuitement un outil

en permettant la lecture. A défaut, le maitre d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2 MODALITES D'ENVOI DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation AWS ACHAT toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante : « dossier candidature » et « dossier offre ».

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le maitre d'ouvrage doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le maitre d'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le maitre d'ouvrage reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise :

- sur support papier
- sur support physique électronique. Il est exigé le format suivant : clé USB

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le maitre d'ouvrage impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le maitre d'ouvrage s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

SCCV JACOU PINEDE

Adresse : Chez SERM – 45 place Ernest Granier – CS 29502 – 34960 Montpellier Cedex 2

Offre pour la construction d'un immeuble de 55 logements collectifs – ZAC Eurêka à Castelnau-le-Lez

Lot n°:

Candidat :

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.3 MODALITES DE SIGNATURE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La signature des candidatures et des offres est imposée mais la signature électronique n'est pas imposée.

Les candidatures et offres transmises par voie électronique doivent être signées.

Le maitre d'ouvrage laisse la possibilité aux candidats de signer les candidatures et offres via une signature électronique ou de signer manuscritement les documents, puis de les scanner afin qu'ils soient intégrés sur le profil d'acheteur.

De même, en cas de candidature d'un groupement, l'acte d'habilitation du mandataire à signer le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement peut être signé électroniquement ou de manière manuscrite, puis scanné pour une transmission électronique. Dans

ce cas, le mandataire devra pouvoir produire sans délai l'original sous sa forme native (sous format papier ou électronique) sur demande du maitre d'ouvrage.

En cas de signature manuscrite des candidatures et des offres, les documents devront être signés à l'attribution soit électroniquement soit manuscritement.

Si le candidat opte pour la signature électronique, les candidatures et offres devront être signées au moyen d'un certificat de signature électronique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».**

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.